

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 34	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**L'Allemagne « innocente » cherche toujours à nous duper. C'est le moment de rappeler comment Bismark entendait faire payer la France en 1871.**

— Les dernières propositions du Reich à Londres. — A quand la fin définitive des organismes nés de la guerre ? — Les agissements des espagnols au Maroc. — Défaite Grecque.

En dépit de ses bruyantes protestations, l'Allemagne ne veut pas payer. Deux ans d'une patience exagérée placent les vainqueurs en présence de cette situation invraisemblable : les agresseurs, vaincus, manœuvrent pour échapper aux responsabilités du crime. Ils interprètent nos concessions et notre longanimité comme de la faiblesse ; ils espèrent bien, avec le temps, dissocier les Alliés et ne rien verser ou peu de chose pour les réparations, jusqu'au jour où ils se croiront en état de nous opposer un refus énergique et brutal.

Qu'on le veuille ou non, telle est la situation réelle à l'heure qu'il est. Les Boches n'ont-ils pas l'audace, affirme le *New-York Times*, de répondre en Amérique des brochures en anglais, invitant tous les chrétiens à étudier avec soin « les preuves écrasantes (!!) de l'INNOCENCE allemande et de la CULPABILITÉ de l'Entente », en ce qui concerne la responsabilité de la guerre !...

On peut supposer à quel résultat peut conduire une telle mentalité. Si nous avions quelques doutes à ce sujet, il suffirait de s'en rapporter à ce qu'écrivent les journaux allemands. « Nous n'avons qu'une attitude à adopter, dit la *Deutsche Zeitung*, rester fermes, résister, ne pas faire de concessions. »

Il faut en finir.

C'est l'intention de M. Briand. L'entrevue qu'il vient d'avoir avec le Premier anglais nous permet, certainement, d'agir afin de nous payer nous-mêmes, puisque la Prusse refuse de s'exécuter.

Il faut occuper la Ruhr. Par elle nous tiendrons l'Allemagne, car toute l'industrie teutonne est tributaire de ce bassin minier.

Qu'on ne erie pas à la violence. Il ne s'agit pas d'une opération militaire, il ne s'agit pas de disloquer l'industrie allemande.

Non, comme l'écrit « l'Intérêt Français », sans rien casser, sans rien entraver, il est possible d'utiliser le mouvement industriel sans le comprimer. Ainsi nous bénéficierons « automatiquement du relèvement économique de nos ennemis, tout en nous donnant la possibilité d'imposer nos conditions aux grands patrons allemands de l'espèce d'Hugo Stinnes, qui sont aujourd'hui les maîtres avérés du Reich et dont le gouvernement de Berlin n'est qu'un simple prête nom.

Ces grands patrons sont le pilier de la résistance au traité de Versailles, ce sont les inspirateurs et les maîtres du dangereux mouvement pangermaniste qui menace toujours de remettre le monde en feu. En tenant la Ruhr nous les tiendrons, et nous assurerons la paix.

Le vrai pacifisme, le voilà. Et il n'est même que là.

Le 1<sup>er</sup> mai approche. Nous touchons à l'heure de l'exécution et de l'expiation.

Et si certains de nos bons extrémistes faisaient toujours chorus avec les vaincus pour protester contre un infâme abus de force, rappelons-leur, avec le *Temps*, comment l'Allemagne traitait la France vaincue il y a cinquante ans. Dans une lettre écrite le 13 avril 1871 par le duc de Gramont, ancien ministre des affaires étrangères, on lit ceci :

« Voici un mot authentique : M. Odo Russel a demandé à M. de Bismarck ce qu'il ferait si la France ne pouvait pas payer aux échéances convenues l'indemnité de guerre. Ce dernier a répondu : « Nous ferons comme les chenilles sur l'arbre. De même que les chenilles dévorent feuille par feuille jusqu'à ce que l'arbre meure, de même nous dévorons le département par département jusqu'à ce que la France meure. »

Personne ne songe, chez nous, à faire preuve d'une pareille cruauté. Les Alliés veulent simplement être

payés. Il faudra bien que la Prusse s'exécute.

La solution paraît du reste en bonne voie. L'Allemagne perd de son arrogance ; du bluff elle passe au gémissement en songeant à l'échéance imminente.

Ayant vainement tenté d'obtenir l'intervention de M. Harding en lui offrant le rôle d'arbitre, le Reich a finalement adressé des propositions concrètes aux dirigeants de Londres. Il offre de réparer lui-même les régions dévastées en se substituant à nous ; mais nulle part, dans sa note, il n'est question d'une indemnité en espèces.

Comment, dès lors, payer les pensions et les indemnités, conséquences de l'agression ? Les prestations en nature c'est insuffisant. Il nous faut de l'argent pour solder les pensions. C'est déjà trop que les frais de la guerre, qui nous fut imposée, restent à notre charge.

L'entente est donc impossible sur les propositions formulées par Berlin. S'il n'y a pas de complément à la note, d'ici le 1<sup>er</sup> mai, si elle ne paie pas, si elle ne désarme pas, les troupes françaises occuperont la Ruhr. On poursuivra ensuite la conversation avec chance de succès.

Tout recul de notre part marquerait l'heure de notre irréversible défaite. Ce serait la faillite définitive de notre prestige !...

Plus de discussions, plus de concessions, des gages, des gages, des gages !

Tout le monde réclame depuis longtemps la suppression totale de tous les organismes nés de la guerre, de tous les rouages inutiles qui, actuellement, s'opposent à la reprise des affaires en grevant terriblement, par surcroît, les finances du pays. Les services publics sont dans l'impossibilité d'être administrés avec exactitude par suite de la multiplication des emplois inutiles et ruineux ; l'irresponsabilité, l'incohérence et l'anarchie paralysent les affaires publiques et découragent les initiatives privées.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que des fortunes scandaleuses se soient édifiées tandis que le pays va à la ruine ! Du moins le gouvernement fait-il preuve d'une fermeté exemplaire en mettant un terme aux agissements scandaleux des exploités ? Hélas ! les scandales sont bien signalés, mais où sont les sanctions ? Mistelles, stocks américains, rhums, accaparement des grains provoquent des instructions qui se terminent ou se termineront sans résultat !

La « Ligue Civique » s'indigne. « Tous ces faits, écrit-elle, sont de nature à affaiblir la moralité publique. Les consciences mal assurées fléchissent. Les honnêtes gens ont le sentiment d'être dupes en accomplissant leur devoir. L'opinion s'irrite ; elle s'en prend au Gouvernement et, par delà le Gouvernement, au régime même.

Ainsi se trouve encouragée une propagande déplorable. Les hommes qui sont le plus fermement attachés aux principes républicains, ceux qui redoutent les aventures et veulent épargner à notre pays de sinistres expériences se sentent désarmés, et c'est pourquoi la Ligue Civique demande au Gouvernement et aux Pouvoirs publics d'accomplir, d'une façon complète, d'une façon évidente, tout son devoir.

Il est urgent de remettre de l'ordre dans la maison. Une réforme administrative vigoureuse doit obtenir, avec un minimum de rouages et de dépenses, un maximum de rendement. Il faut que les coquins soient frappés, que personne ne puisse, par sa situation, sa fortune, ses relations, son influence, se croire supérieur aux lois. Les exemples porteront d'autant plus qu'ils frapperont plus haut. Dans une atmosphère assainie, les citoyens poursuivront, par l'ordre, le travail et la liberté, cette œuvre persévérante et nécessaire dont dépendent la grandeur et la dignité de la France.

Cet appel devrait être entendu si la Justice n'est pas un vain mot.

Mettant à profit les préoccupations de l'Entente à l'approche du 1<sup>er</sup> mai, des agents espagnols multiplient, à Tanger, des incidents fâcheux de nature à amener de graves conflits entre le mahkzen, les Français et les Espagnols.

Le but est évident, la colonie espagnole voudrait amener l'Espagne à mettre la main sur la ville.

Le consul français fait preuve d'une attitude très digne et s'efforce de maintenir le calme parmi nos nationaux. Mais les perpétuels conflits soulevés par l'Espagne menacent de créer une situation diplomatique des plus délicates.

Les incidents de ces jours derniers ont eu un écho aux Cortès. Le ministre espagnol a protesté de ses bonnes intentions et a affirmé qu'il ferait le nécessaire pour ramener le calme au Maroc.

Il agira sagement, la France ne pourrait accepter que, contrairement aux traités, nos voisins favorisent une politique inamicale qui amènerait infailliblement une intervention des puissances intéressées.

Les Grecs viennent de subir, en Asie, une nouvelle et cruelle défaite. Les glorieuses troupes de Constantin seraient en pleine déroute vers Smyrne. Le commandement va-t-il encore prétendre qu'il se replie volontairement, le but initial étant atteint ?...

A. C.

## INFORMATIONS

### Y a-t-il encore des prisonniers en Allemagne ?

La « Libre Belgique », sous le titre : « Y a-t-il encore des prisonniers belges et français en Allemagne ? » raconte l'odyssée du belge Georges Debel, habitant Menin et retenu prisonnier dans le camp allemand de Steinfeld, près de Hameln, jusqu'au 13 avril dernier. Le Belge prétend qu'il doit encore se trouver en Allemagne des prisonniers français et russes.

Le camp de Steinfeld n'aurait jamais reçu la visite d'étrangers. Georges Debel a montré une pièce en allemand, datée de Hameln, 13 avril 1921, attestant qu'il a purgé sa peine.

### L'accord avec les alliés

Suivant une dépêche de Washington, au « New-York Herald », le secrétaire d'Etat Hughes a eu une conversation avec les diplomates alliés avant sa réponse à l'appel de l'Allemagne. On croit qu'ils ont approuvé l'attitude prise par le gouvernement américain ; on pense aussi que les nouvelles offres allemandes seront alliées avant qu'il y soit fait réponse.

### L'Angleterre « représentée » pour l'occupation de la Ruhr

Le « News of The World », journal appartenant à lord Riddell, croit savoir que les forces britanniques ne se joindraient pas aux autres forces au cas où les alliés décideraient de faire une nouvelle avance en Allemagne.

L'armée britannique serait toutefois représentée dans pareille avance pour donner une preuve de la sympathie britannique concernant les mesures qui seraient adoptées éventuellement par la France.

La Grande-Bretagne et la France sont complètement d'accord en ce qui concerne la mise en vigueur des « conditions de Paris », qui, comme l'on sait, prévoient le paiement par l'Allemagne de 42 annuités.

### Déclarations de M. Loucheur

M. Loucheur, ministre des régions libérées, s'est arrêté à Albert. Il a prononcé, devant les conseillers généraux, un discours très applaudi.

« Il reste, a dit M. Loucheur, de 80 à 100 milliards à payer. Où trouver ces sommes ? Il faut que la caisse de l'Etat soit remplie par celui qui a commis les dégâts, par l'Allemagne. On lui a fait trop confiance depuis dix-huit mois ; elle en a profité pour nous entraîner dans le maquis de la procédure. Nous en avons assez de ses réponses dilatoires. Nous voici à huit jours de l'échéance. La Commission des réparations va fixer cette semaine les sommes à payer ; nous sommes à la veille de mesures graves mais nécessaires pour faire

respecter nos droits. Il faut faire cesser les servitudes qui pèsent sur le monde. En face de cette tâche difficile, les représentants du gouvernement demandent à tous les citoyens de se grouper autour du drapeau de la patrie. »

### Les femmes votent en Belgique

Dimanche, ont eu lieu, dans tout le pays, les élections, pour le renouvellement des Conseils communaux. élections basées sur le suffrage universel avec application de la représentation proportionnelle.

Pour la première fois, les femmes ont pris part aux élections. Elles sont électrices et aussi éligibles.

### L'élection des Députés

Une proposition de loi tendant à modifier la loi électorale et à rendre inutiles les élections législatives partielles par l'institution de députés suppléants, vient d'être déposée sur le bureau de la Chambre par MM. J. Pouzin, Soulier et Denos du Rau, députés.

D'après cette proposition, l'article 16 de la loi du 16 juillet 1919, qui prévoit qu'en cas de vacances par décès, démission ou autrement, l'élection devra être faite dans le délai de trois mois à dater du jour où la vacance se sera produite, serait remplacé par le texte suivant : « En cas de décès, démission ou invalidation d'un député, il est immédiatement et de plein droit remplacé par le candidat qui, après lui et sur la même liste que lui, avait obtenu au moment de l'élection le plus grand nombre de suffrages. S'il n'en existe aucun, le siège reste vacant jusqu'aux élections générales suivantes. »

L'article 17 de la même loi, relatif aux élections partielles, serait de ce fait supprimé.

### Un combat au Maroc

Le groupe mobile qui opère contre les Beni-Ouarain a atteint, après un violent combat, la crête du Kessar qui domine l'oued Bou-Khaleb.

L'ennemi a tenté un vigoureux retour offensif qui a été arrêté par le feu de l'artillerie et des chars de combat. Il a subi des pertes élevées.

Les pertes du groupe mobile sont de quatre tués, dont un officier, et vingt blessés, dont un officier.

### Les rengagements de six mois

A la suite d'une information parue récemment à propos des rengagements de six mois, des demandes de renseignements parviennent au ministère de la guerre au sujet des catégories de démobilisés autorisés à contracter ces rengagements.

Les rengagements de six mois peuvent être contractés par tout homme des réserves âgé de moins de 45 ans et dont la classe est démobilisée depuis moins de 2 ans. En conséquence, à l'heure actuelle tous les réservistes des classes 1907 et 1919 peuvent contracter un rengagement de cette nature s'ils sont aptes au service militaire.

### Chambre des Députés

Séance du 23 avril 1921

Dans la séance du matin, la Chambre adopte le projet d'amnistie. La Chambre discute le projet de loi tendant à modifier la loi relative à l'alimentation en pain.

La Chambre décide qu'à partir du 15 mai, la circulation des céréales et des farines à l'intérieur du pays sera libre. Elle décide qu'à partir du 1<sup>er</sup> mai l'emploi des succédanés n'est plus obligatoire.

Le projet de loi est adopté.

Séance du 25 avril 1921

Dans la séance du matin, M. Jade interpelle le Gouvernement au sujet du licenciement des veuves de guerre et anciens combattants employés dans les administrations de l'Etat. Il demande la réintégration dans ces administrations des mutilés. Il réclame également la révision des pensions.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le budget de 1921, retour du Sénat. Elle vote les budgets de la guerre, de la marine, des beaux-arts, des finances, du commerce, du travail, des P. T. T.

## Sénat

Séance du 23 avril 1921

Le Sénat vote le projet relatif aux bénéfices agricoles, et discute le projet relatif aux crédits additionnels de 1921.

Après discussion à laquelle prennent part MM. Chéron, Jénouvrier, Plichon, Doumer, Milan, le projet est voté.

## CHRONIQUE LOCALE

### ENFIN !

Aujourd'hui, c'est fait. Nous allons être définitivement débarrassés du régime spécial d'alimentation en pain que nous subissons depuis 5 ans. Ainsi en a décidé la Chambre dans sa séance du 23 avril.

Il est utile qu'on sache la décision prise.

« A partir du 15 mai, la circulation des céréales indigènes et des farines à l'intérieur du pays devient entièrement libre. »

L'amendement suivant qui a été également voté sera aussi accueilli avec satisfaction par le public.

« A partir du 1<sup>er</sup> mai, l'emploi des succédanés n'est plus obligatoire ; les boulangers qui les utilisent devront le porter à la connaissance de leur clientèle en en précisant la nature et le pourcentage. »

Cet amendement a été voté à l'unanimité. Il est net. A la date du 1<sup>er</sup> mai, fini le régime de la sale farine, des succédanés malpropres qu'on nous a fait avaler.

Il appartient dès lors aux boulangers de ne prendre la farine qu'aux minotiers qui leur garantiront la farine exempte de toute mixture.

De même, il appartiendra au public de ne prendre le pain que là où il sera fait de pur froment.

La décision de la Chambre ne laisse place à aucune équivoque. Et, pour tout dire, ce n'est plus le bureau permanent qui pourra être accusé de faire manger du mauvais pain.

Les portes de ce bureau vont être fermées : les locataires pourront, s'ils le veulent, en emporter les clés. Donc, il ne pourra plus être rendu responsable de nos maux d'estomac.

C'est aux clients à se servir chez qui donnera du bon pain, comme ce sera aux boulangers de ne prendre leur farine que chez les minotiers qui la livreront bonne.

Le commerce est rendu libre. Ce n'était pas trop tôt.

LOUIS BONNET.

### Votes de nos députés

Sur l'amendement tendant à ce que le prix du pain soit fixé par décret ministériel au prix maximum de 1 fr. par kilo à la date du 15 mai, nos députés ont voté :

Pour : MM. Delpont, Delmas, le prince Murat.

Contre : M. Labrie a adopté par 344 voix contre 161.

Question au ministre des pensions

M. Joseph Loubet, sénateur, demande à M. le ministre des pensions, primes et allocations de guerre si un réformé de guerre avec pension peut réclamer une majoration pour les quatre enfants nés postérieurement à sa réforme.

Réponse. — Réponse affirmative ; les majorations instituées par l'article 13 de la loi du 31 mars 1919 sont attribuées pour les enfants nés ou à naître (1<sup>er</sup> paragraphe de l'article précité).

Question au ministre des finances

M. Fontanille, sénateur, demande à M. le ministre des finances si les droits de mutation par décès doivent être perçus sur la totalité des reprises ou seulement sur tous les biens où elles peuvent s'exercer lorsque, dans la succession d'une femme mariée sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, les reprises de la *de cuius* excèdent la valeur des biens propres, des biens de la communauté et des propres du mari.

Réponse. — Au décès de la femme commune en biens, le droit de mutation et, s'il y a lieu, la taxe successorale sont exigibles, en principe, sur : 1<sup>er</sup> les biens propres de la défunte ; 2<sup>e</sup> le montant de ses reprises en deniers.

Toutefois, ce second élément de l'actif présente, en cas d'insuffisance des biens communs et dans cette mesure, le caractère d'une créance contre le mari. A ce titre, il peut échapper à l'impôt, soit en totalité, soit en partie, en vertu de l'article 12 de la loi du 18 avril 1918, concernant les créances dont le débiteur est, soit en faillite, soit en liquidation judiciaire, soit en déconfiture.

La solution de la difficulté dépend des circonstances et il n'est pas possible de tracer, en cette matière, une règle absolue. La situation du mari doit être appréciée, en fait par le préposé, sous le contrôle de l'administration et, le cas échéant, des tribunaux.

### Médailles d'honneur

La médaille d'honneur est décernée aux cantonniers dont les noms suivent :

MM. Cure, à Belmontet ; Do, à Sabadel ; Ségol, à Frayssinet-le-Gélat ; Ourcival, à St-Géry ; Audubert, à Meyronne ; Barrat, à Miers ; Guiraudies, à Lalbenque ; Costes, à Goujonnac ; Balès, à Vaylats ; Delpech, à Saux ; Combes, à Cras ; Gardou, à Blars ; Baltrand, à Castelnaud ; Rolès à Lugagnac.

Nos félicitations.

### Nos morts

Dimanche matin sont arrivés en gare de Cahors les corps de nos compatriotes morts au champ d'honneur.

Sur le quai de la gare, les autorités civiles et militaires étaient représentées. M. Lescaze, conseiller de Préfecture, représentait M. le Préfet du Lot, les honneurs ont été rendus par un piquet de soldats. A l'ouverture des portes du wagon, les clairons et les tambours ont joué « aux champs ».

Par les soins de M. Rescoussé, sous-chef de division à la Préfecture, les cercueils ont été dirigés dans les communes dont sont originaires ces glorieux morts, où ils seront inhumés.

### Nouveau Docteur

Nous apprenons avec plaisir que M. le Docteur Jean Pendarie, frère de M. le Docteur Gélis, vient de soutenir sa thèse de docteur en médecine devant la Faculté de Médecine de Paris : « Mention très bien. Félicitations au Jury et proposition pour un prix de Faculté. »

Aux félicitations du jury, nous joignons les nôtres.

### Aux commerçants et industriels

Les commerçants et industriels patentés de Cahors sont instamment priés d'assister à une réunion générale, le jeudi 28 courant, à 20 h. 30, dans la salle du Cercle des officiers.

Ordre du jour : Organisation d'un groupement ayant pour but la défense des intérêts communs.

### Militaire disparu

Le 13 avril dernier, le soldat Jean-Maurice Cassan, de la classe 1921, incorporé au 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie, 16<sup>e</sup> batterie, à Carcassonne, quittait sa garnison et rentrait chez ses parents, à la Jasse, commune de Frayssinet-le-Gélat (Lot). Son père, surpris de cette fugue, le reconduisit au train et le dirigea de nouveau sur son régiment.

Depuis ce jour-là, ni l'autorité militaire, ni sa famille, n'ont eu de ses nouvelles. Comme ce jeune homme ne paraît pas jouir de toutes ses facultés mentales, ceux qui pourraient le signaler feraient une bonne action.

Voici son signalement : taille 1 mètre 75 ; fort de constitution ; cheveux noirs, petite moustache, teint bronzé, habillé en artilleur, coiffé d'un calot, sans écussons ni ceinturon et ne doit posséder aucun papier d'identité.

## CHRONIQUE SPORTIVE

Jeu 28 avril, la Quercynoise du Lycée Gambetta rencontrera en une partie toute amicale, l'excellente équipe de la Violette Toulousaine grand finaliste du Championnat de France interscolaire 1920-1921.

Voilà une partie qui promet certainement et à laquelle tous les sportsmen cadurciens voudront bien assister. La Violette a relevé très sportivement le défi que lui avait lancé la Quercynoise. Elle vient à Cahors avec le ferme espoir d'ajouter une victoire à son glorieux palmarès.

Le quinze, très homogène et pratiquant un beau rugby, est superbement commandé par Lafont, un équipier premier du Stade Toulousain. Cette année, l'équipe n'a connu qu'une seule fois la défaite, celle qui l'a empêchée d'être Champion de France. C'est dire que la Violette malgré sa modestie s'annonce redoutable pour nos vaillants potaches.

La Quercynoise défendra ses couleurs avec toute l'ardeur du désespoir. Ses équipiers courageux, feront tout leur possible pour endiguer la rafale des puissants et scientifiques Toulousains; nul doute qu'ils sauront tenir leurs adversaires en échec et si la victoire ne leur sourit pas, nous pourrions dire qu'ils ont été battus par une grande équipe, par un second champion de France, et que malgré tout, ils ont bien mérité de la petite patrie, de tout Cahors, du Lycée Gambetta.

Sportmen adoucisseurs, rendez-vous tous au terrain de l'Aviron; vous assisterez à une partie de rugby intéressante, vous jugerez par le résultat de ce que peuvent la fougue et l'ardeur opposées à la science et la méthode.

Qui des deux l'emportera ? Le coup d'envoi sera donné à 14h.30.

La Quercynoise sera ainsi formée: Deltel, Rosset, Sabat, Fumat, Clary, Prévôt, Imbert, Ayzac, Gorse, Durand, Marrou, Decas, Marmiesse, Hormières, Deshorties.

#### Le Vieux Sportif.

Serait-il vrai ? Il paraîtrait que le Stade Toulousain viendrait à Cahors pour rencontrer l'Aviron Cadurcien I, dans la première quinzaine de mai.

Confirmation sera donnée dans un prochain numéro.

#### Le Cirque Bureau à Cahors

Nous avons le plaisir d'annoncer l'arrivée à Cahors, du Grand Cirque Bureau.

Le Grand Cirque Bureau séjournera trois jours, mardi 3, mercredi 4 et jeudi 5 mai.

Tous les Cadurciens connaissent le Grand Cirque Bureau qui obtint, chaque fois qu'il est venu à Cahors, un vif succès.

Le Cirque Bureau débutera à Cahors le mardi 3 mai.

#### Théâtre de Cahors

Pour jeudi soir 28 avril à 8 h. 1/2, au Théâtre Municipal, on nous annonce le retour du désopilant comique R. UNTELL.

Entouré d'artistes de choix il vient nous donner une partie concert et trois comédies vraiment gaies: (chose aussi rare à Cahors qu'un logement libre) « l'Abbé Fleuriot », « Monsieur le duc », et « Un véritable Ami ».

La tempête de rires qu'il sut déclencher ici avec « Ordonnance malgré lui », nous est un sûr garant que M. UNTELL nous fera passer jeudi une soirée charmante.

Retenons les places.

#### Situation des cultures

L'Officiel publie les renseignements sur la situation des cultures au 1<sup>er</sup> avril 1921 dans le Lot.

Blé d'hiver, seigle, avoine d'hiver: situation des cultures: bonne.

Prairies artificielles, fourrages verts: situation: passable. Prés naturels: situation: assez bonne.

#### Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 11 au 16 avril 1921, est la suivante:

Nombre de placements à demeure: 12 hommes, 2 femmes.

En extra: 2 hommes, 2 femmes. Demandes d'emploi non satisfaites: 2 hommes, 1 femme.

Offres d'emploi non satisfaites: 5 hommes, 2 femmes.

### Variétés

#### Cloches Quercynoises

(Suite et fin)

Rascal n'avait pas manqué au rendez-vous. Non seulement en quête des félicitations dues à son amusante facétie, mais encore avec le secret désir d'enlever Finette. Le physique du commis-voyager n'égalait pas les séductions de sa jactance et jusqu'ici, les ardeurs de la belle avaient fraîchement accueilli ses avances plus pressantes. Faute de charmes pour agücher une proie facile, il n'y avait qu'à y mettre le prix...

Pauvre Marotte! La Roche Tarpéienne était bien près du Capitole. Son triomphe fut bien éphémère... Le soir même sa papillonnante épouse filait en compagnie de Rascal. Après l'Angélus et devant l'épave délaissé, elle se vengeait de son mari et le sang se figeait dans ses veines. Dans la rue et devant les volets clos du café, une jeunesse goulueuse chantait:

« Sé toutz coucous pourtabou sonnettes... Faroumay dé brut que cinq cents trompettes... »

Le Jeudi-Saint, Finette n'avait pas reparu et les brocards pleuvaient sur le dos du mari trompé plus aigres et plus flagellants que les giboules de mars.

Ce fut une semaine sainte de fin d'hiver, pluvieuse et triste où tous les éléments déchaînés conspiraient pour balayer les dernières brumes. La nature et les gens y étaient à l'unisson de l'agonie divine. Un temps gris et froid, un horizon morne et rétréci, un vent qui ébouriffait les chevelures et plaquait les capuchons sur les torses, décapitait le bois mort des squelettiques moignons.

Dans la matinée du jeudi saint, les dévotions rasaient des murs livides d'humidité, se rendaient pieusement recueillies à la communion pascalle, traînant les franges des chapelets, affublées de ridicules coiffures qui donnaient à cette fin de carême un air d'ultimo mascarade. C'est que le révérend père était très rigoriste et refusait à la Sainte Table les bonnes femmes qui s'y présentaient coiffées d'un mouchoir ancestral. Il exigeait une exhibition de capotes à mantonnières plaquées sur les oreilles, rehaussées de choux en velours cramoisi, donnant à ses ongles légèrement brunies, un air comique de brébis enrubannées.

Et toutes ces paroissiennes n'affrontaient pas sans appréhension les moqueries des badauds mais en gaieté, groupés devant l'épicerie voisine près du grand haras où nagaient encore, dans une eau puante et saumâtre, les tranches de morue et de stockfish, plat du jour et du lendemain.

« Gloria in excelsis Deo »! Marotte lança ses quatre cloches à la volée, sans enthousiasme. Les ondes se répécèrent dans un ciel mystique. Infidèles aussi, elles s'envolèrent sur l'aile des marinières et des ramiers, dans un sillage sonore, vers la cité papale.

Marotte était veuf de sa femme et de ses cloches! Il en ressentit un cruel abandon encore exaspéré par la monte gesticulante des gamins parcourant les rues, agitant des sonnailles et clarines de vaches et de bœufiers, clochant sans répit; ou annoncer l'office des ténébères.

Office qui n'était pas fait pour distraire l'humour noir du malheureux sonneur!

Dans la nef de l'église vétuste, à laquelle une colonnade de chapiteaux, autour de l'abside, donnait un air de cathédrale, régnait une atmosphère de solennelle tristesse, dans l'attente de la lugubre cérémonie évocatrice du sombre et pathétique drame de Golgotha. Une lumière crépusculaire descendait des vitraux dont l'alvéole métallique était rudement secouée par le vent de la pousse. Le tabernacle ouvert, le Christ, la Vierge et les Saints endeuillés de gaze violette; des tons livides, des formes prodigieusement allongées donnant aux assistants des teintes spectrales.

Marotte, sans emploi au clocher, se tenait dans le chœur, un dégoût dans la main, à portée du scabellon surmonté d'une herse triangulaire piquée d'une brochette de cierges allumés. Le récil psalmodié se déroulait. Des chœurs s'envolaient dans la circonstance pour une leçon: « Le frère » bien connu par son énorme « Kalitre » (haut de forme), entonnait d'une puissante voix: « De lamentatione Jeremie Prophetac », une voix de poitrine qui faisait trembler les verrières, vaciller la flamme des bougies. Sa bouche se tordait dans un rictus semblant faite tout exprès pour chanter les psaumes. C'était le tour du tailleur papérial qui nassillait en fausset son récitail: « Lamed-Matrubus suis dixerunt ». Le perrier qui se levait ensuite et tonitruait d'une voix de basse-taille: « Aleph-Ego vir videns papueratam meam ». Un laboureur, habitué aux grandes envolées sous les horizons sans fin, disséquant dans un ton fantasiste et sur un rythme de Couvier: « Protecisti me, Deus... »

Leçons et nocturnes sollicitaient les concours d'une douzaine de chanteurs, déployés en front de bandière devant l'aigle

du lutrin; les lunettes soigneusement frottées, ils estropiaient le latin, goulant de plus en plus fort dans un championnat de gammes liturgiques.

Marotte, dont l'angoissante jalousie broyait le cœur, promenait de temps en temps son éteignoir sur les cierges avec la froide sensation d'éteindre tous ses enthousiasmes passés et sa foi campagnarde. Il gardait une expression de mélancolique oiseau déplumé coulant des regards obliques sur la foule des fidèles qu'il jugeait hostile et mensongère.

Il ne se sentit pas le courage de revenir au Stabat et d'entendre ce chant si douloureusement solennel: « Stabat mater dolorosa Crucem lacrymosa ». Toutes les épines de la croix, autant de vrilles s'enfonçant dans ce cœur profondément ulcéré. Il était rentré chez lui, lent, gigantesque, déhanché, abattu et, devant les objets familiers rappelant son bonheur évanoui, sa tête bourdonna, des sanglots crispèrent sa gorge.

Et puis, quand vint la nuit, d'un pas de somnambule, il remonta au clocher. Dans un ciel froid, constellé d'étoiles, la pleine lune de Pâques irradiait les côtes d'une lumière diaphane; un silence profond régnait sur le bourg endormi, à peine troublé par les aboiements lointains de quelque chien de garde.

Au Café de la Promenade, le Maire et la garde champêtre terminaient leur partie coutumière. Tout-à-coup le garde ahuri laissa tomber ses cartes sur le tapis vert: « Le loquin!... » suivi d'un glas funèbre. Quoi?... Les cloches, le soir du vendredi saint? Quel mal lui venait-il d'avoir dit?... Les autorités coururent à l'église renforcés d'une foule de curieux en bonnet de nuit, sur les portes entrebâillées. Stupéfaction générale: Au-dessus des bancs de la tribune, le corps inanimé de Marotte se balançait dans le vide, pendu au câble de la grosse cloche, le visage tuméfié, tirant la langue, en un grimaçant défilé à tous ceux qu'avait amusés sa trop naïve crédulité.

Le vendredi saint, dans une insultante débauche de rayons printaniers, la nature fit à cet illuminé de dignes funéraires. Une symphonie d'odeurs montait des buissons épineux et des sentes émailées de fleurs; péchers et amandiers aux teintes roses, jolies joncailleries, les vignes; dans la Cèvenne, des fourrures roucoulaient tandis que le coucou jetait sur le cortège une note symbolique et discordante. Les gamins agitaient sonnailles et clarines: Seules les infidèles étaient absentes: Finette déambulait dans les rues de Bordeaux en joyeuse compagnie et les Cloches, retenues à Rome, ne déversèrent pas leurs sanglots d'airain sur la dépouille du manique sonneur!

Albas, le 20 Mars 1921.

Ernest LAFON.

#### Bégoux

Battue aux sangliers. — Ainsi que nous l'avons annoncé, une battue aux sangliers a eu lieu dimanche, organisée par la « Diane St-Martin ».

Au cours de cette battue à laquelle ont pris part de nombreux chasseurs une laie a été abattue.

Félicitations aux chasseurs.

#### Cajarc

L'éclairage électrique. — M. Roland-Massabau a demandé la concession de l'éclairage électrique de la ville de Cajarc, le Conseil a été réuni d'urgence à ce sujet.

M. le Maire expose que M. Bouysson de Périgueux, auquel le Conseil avait accordé en principe la concession de l'éclairage électrique de la ville de Cajarc, ayant annoncé son projet à la suite du délai pris par la préfecture pour accorder l'autorisation, il y a lieu d'accorder cette subvention à M. Massabau, qui justifie de la cession de ses droits à son profit, sur l'usine de Combrès par M. Bouysson, qui en est le propriétaire.

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. Bouysson qui constate qu'aucun retard n'est venu pour la conclusion de l'affaire ni du Conseil municipal, ni de lui-même.

M. Massabau, introduit, expose sa demande et le Conseil lui accorde en principe la concession.

Quant au traité définitif et son cahier des charges, ils seront discutés entre un Ingénieur électricien choisi par la commune et le concessionnaire et soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Nous sommes donc certains d'avoir la lumière électrique dans un délai rapproché.

#### Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 23 avril. — Philomène Mage, épouse Génot, 46 ans, de Ste-Colombe, 8 jours de prison (sursis), pour soustraction frauduleuse d'objets mobiliers.

Chaffiol, de Madadeleine, poursuivi pour vol au préjudice de la Compagnie d'Orléans, et pour vente de tabac à domicile sans commission de la régie est acquitté du chef de vol et condamné à 50 francs d'amende, aux dépens de cette somme, pour vente

de tabac, de plus, la confiscation du tabac saisi, est prononcée. Deux condamnations à 50 francs d'amende pour chasse en temps prohibé.

#### Montredon

Incendie. — Un incendie dû à une imprudence ou à la malveillance, a détruit en grande partie un bois appartenant à M. Lagarde, adjoint au maire.

#### Saint-Céré

Foire. — La foire du 22 n'a pas été très importante; elle a été marquée par une baisse importante sur les vaches, les bœufs, et les petits porcs. Les bœufs d'attelage valaient de 3.500 à 4.500 fr. selon le poids et la qualité. Les belles vaches suitées valaient 3.500 fr. la paire; il s'est vendu de belles vaches pleines à 2.700 fr. la paire; veaux gras, 4, 25 à 5, 50 le kilo; petits porcs de 3 mois, 50 francs; œufs, 3 fr. 50. Les autres denrées sans changement de prix.

#### Gramat

La population. — La population de notre commune faisant exception à la règle malheureusement un peu trop générale dans le Lot, est en augmentation de 112 habitants.

En 1911 la commune de Gramat comptait 2.652 habitants et en 1921 on en compte 2.764.

#### Labastide-Murat

Changement de foire. — Le maire de Labastide-Murat a l'honneur d'informer le public que la foire du 5 mai, par suite de sa coïncidence avec la fête de l'Ascension se tiendra la veille, c'est-à-dire le mercredi 4 mai.

Incendie. — Vendredi soir, une grange appartenant à M. Bos, contenant quelques quintaux de fourrages, sise au lieu dit la Barthe, route de Goudou, a été détruite par un incendie dont on ignore les causes. Les pertes, peu élevées, sont couvertes par une assurance.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

#### Les propositions allemandes

De Berlin: Dans les cercles autorisés allemands, déclare la *Chicago Tribune*, on déclare que l'Allemagne va adresser une seconde note au Président Harding, demandant ses bons offices pour empêcher la France d'occuper de nouveaux territoires jusqu'à ce que les négociations concernant les réparations soient terminées; même si les négociations doivent se prolonger après le 1<sup>er</sup> mai. — (Tousjours la même tactique: gagner du temps jusqu'au moment où on sera prêt à nous opposer une armée réorganisée!...)

#### L'attitude américaine

De Londres: On mande de Washington au *New-York Herald*: on s'attend à ce que le secret qui entoure les propositions allemandes soit levé aujourd'hui à la suite de la séance ordinaire du Cabinet qui doit en prendre connaissance.

On estime que l'avis de M. Hoover aura une grande influence lorsqu'il s'agira de décider si les offres allemandes peuvent être transmises aux Alliés.

Le bruit court que ces offres contiennent des concessions importantes, mais on ne peut affirmer, encore, que le conseil de Cabinet les jugera suffisantes pour être envoyées aux Alliés.

#### La coopération américaine

De Washington: Il est probable que M. Norman H. Davis, du département d'Etat, sera envoyé en Europe pour assister aux Conférences alliées, à titre d'observateur. La décision finale, à ce sujet, sera prise aujourd'hui.

#### Le plébiscite au Tyrol

De Rome: Au sujet du plébiscite dans le Tyrol, la presse italienne est unanime à déplorer le manque d'énergie des Alliés.

#### L'île de Yap

De Londres: Suivant le *Daily Mail*, la France, l'Angleterre, l'Italie et le Japon répondront, par une note collective, aux récentes communications du gouvernement américain relatives à l'île de Yap.

## G<sup>de</sup> ÉPICERIE de PARIS Pour ceux qui souffrent de Maux de Pieds

LOUIS BESOMBES, FILS, propriétaire

PRODUITS Félix POTIN

SUCRE 2 FR. 90

Scié en boîte 4 k<sup>o</sup>

Grande Baisse de Prix - Voir les Affiches

Avis. - Le sucre ne sera pas vendu seul à 2 fr. 90

#### ETUDE

DE

M<sup>e</sup> E. CONTOU

GRADUÉ EN DROIT

HUISSIER A CAHORS

VENTE

aux

Enchères publiques

à suite de départ

Le SAMEDI 30 AVRIL 1921, à 2 heures précises et jours suivants s'il y a lieu, à Cahors, rue G. Clemenceau (ancienne rue Fénélon), N° 11.

Objets comprenant: lit noyer, sommier, matelas, traversin, oreiller; lit en fer-cuir, sommier, matelas, traversin, oreiller, tenture; armoire noyer; table de nuit; commode dessus marbre; lavabo complet; chaises velours; garniture de cheminée; descentes de lit; tables. Table de salle à manger chêne (5 rallonges), glace chêne, 6 chaises en cuir repoussé, linoléum, scellote un pied ébène garni ivoire, cache-pot. Armoire-buffet, chaises cannées, un surtout cristal-nickel, assiettes, réchaud et autres objets de salle à manger, porte-parapluie cuivre, chaise longue, fauteuil vannerie, coussins. Terres cuites, cadres, tableaux, un lot varié de vaisselle, ustensils de cuisine, cuve, chaudron et autres objets, etc... Le tout en très bon état d'usage.

Par le ministère de Maître CONTOU, Huissier à Cahors, au plus offrant et dernier enchérisseur et aux conditions ordinaires des ventes aux enchères publiques, au comptant, 10% en sus.

CONTOU.

On demande à acheter une propriété de campagne, mi-arpent, mi-agrément. Faire offres avec désignation et prix à M. BOISSELOT, rue du Rocher, 56, PARIS, 8<sup>e</sup>. Intermédiaires s'abstenir.

On demande Représentants en farines pouvant s'occuper de la vente de pétrins et machines à pâtisseries, marque très connue. Ecrire GURMER « Les GRANDS CENTRAUX », 2, rue d'Austerlitz, Toulouse.

A vendre à Salviac grande et belle maison pouvant convenir pour commerce, hôtel, etc... fort bien située, grande remise, cour, jardin, etc... Pour renseignements, s'adresser à M. VILARD, 19 bis, Cours Sablon (Clermont-Ferrand).

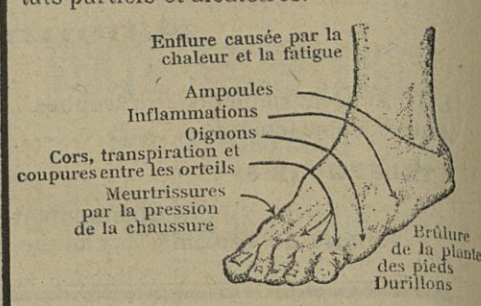
#### Marché de La Villette

25 Avril 1921

ESPÈCES	ENTRÉES	RENOU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>er</sup> qual.	3 <sup>er</sup> qual.
Bœufs...	4.081	»	3,25	3,00	2,50
Vaches...	2.756	600	3,25	3,00	2,25
Taureaux...	10.260	»	4,00	3,50	3,25
Moutons...	4.906	»	4,50	4,20	4,00

OBSERVATIONS. — Vente active sur les moutons et bœufs, mauvaise sur les veaux et porcs.

Un médecin indique un simple remède pour soulager les douleurs causées par la fatigue et la pression de la chaussure. Trop de personnes dans la vie civile souffrent atrocement des pieds pour que les lecteurs de ce journal ne soient pas intéressés d'apprendre comment j'ai réussi à débarrasser des milliers de soldats des divers maux de pieds dont ils étaient affligés, tels que meurtrissure, brûlure, enflure, cors, durillons, etc. Ces maux douloureux proviennent le plus souvent d'une circulation défectueuse du sang dans les pieds, et il n'est donc pas étonnant que la plupart des anciens remèdes, poudres, pomades, onguents, etc., ne donnent que des résultats partiels et aléatoires.

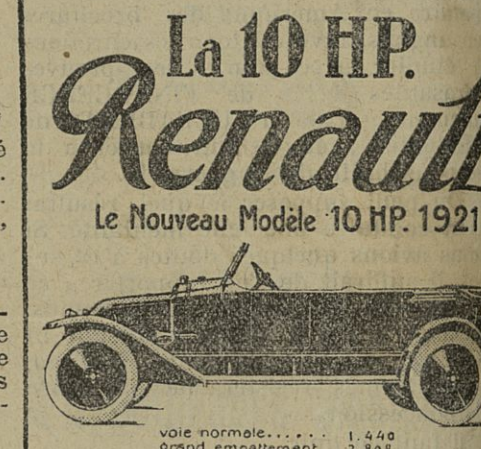


Il a été constaté par contre que les salitrates d'usage courant dissous dans de l'eau chaude, rétablissent la circulation du sang dans les parties affectées, attaquant ainsi le mal à sa racine. Une petite poignée de salitrates dans un bain de pieds rend l'eau médicinale en même temps que légèrement oxygénée, et en trempant les pieds dans un bain ainsi préparé pendant une dizaine de minutes, toute enflure, toute sensation de brûlure et de meurtrissure disparaissent comme par enchantement. Sous l'action bienfaisante de l'oxygène dégagé, les effets néfastes d'une transpiration excessive sont rapidement neutralisés. J'ai pu constater en outre, que l'eau chaude salitrée ramollit les durillons et autres cors liés à un tel point qu'ils peuvent être enlevés facilement en les frottant simplement avec une pierre ponce ou une brosse à ongles dure; nul n'est besoin de couteau ni rasoir, opération toujours dangereuse.

Tous ceux qui après une journée de fatigue rentrent les pieds meurtris ou enflés, devraient essayer un de ces bains médicamenteux; les chaussures les plus neuves et les plus serrées paraissent alors aussi confortables que les plus usagées. Cela semble trop beau pour être vrai, mais des milliers de soldats peuvent attester la merveilleuse efficacité de l'eau salitrée.

Dr M. L. CATRIN.

NOTA. — Les Salitrates Rodell contra-pour se trouvent tout prêts en paquets d'environ une demi-livres et d'un prix modique dans toutes les bonnes pharmacies. Se méfier des contrefaçons.



La 10 HP. Renault Le Nouveau Modèle 10 HP. 1921. Torpédo 3 places: Prix 18.500 Fr. Torpédo 4 places: Prix 19.500 Fr. Carrosserie luxueuse. Accessoires nickelés. Coffres latéraux le long des marchepieds.

Le Nouveau Torpédo 10 HP. 1921 est visible et peut être essayé. REPRÉSENTANT M. FAUGE Mécanicien 49, Boul<sup>d</sup> Gambetta En face le Tribunal

VOIES URINAIRES. Bismarck, Filaments, etc. DESSEINERS qui ont travaillé aux Laboratoires Spécialisés Urologiques 22, B<sup>is</sup> St-Augustin, PARIS. Service U. Notog gratis.

Imprimerie COUJESLANT (personnel intéressé) Le Gérant: A. COUJESLANT.

#### FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 31

## LE COUPABLE

PAR

François COPPÉE

de l'Académie Française

XIII

Au moment où ses ressources étaient presque épuisées et où l'avenir commençait à l'inquiéter sérieusement, Chrétien trouva pourtant un gagne-pain. Oh! bien médiocre. On l'accepta comme vendeur dans un bazar en plein vent, établi provisoirement au rez-de-chaussée d'une maison en construction. Mais il n'avait pas l'aplomb du camelot, le coup de gueule pour crier: « Voyez la dînette... Tout est à treize, dix-sept et vingt-sept... » Ses camarades, deux voyous pleins d'expérience, le prirent en grippe, le blaguèrent, lui donnant le sobriquet de « banban », à cause de son infirmité. Au bout de quinze jours, on le congédia.

Il ne réussit pas mieux dans deux ou trois autres tentatives et connut alors la noire misère. Chaque matin, menacé d'expulsion par le tenancier du misérable garni de la rue Grégoire-de-Tours, où il nichait sous les toits, dans un galetas, Chrétien entra en chasse, cherchant inutilement

du travail. Vaincu par la nécessité, il était allé déjà chez le patron à qui l'administration de la Colonie l'avait adressé. L'homme, un butor, le reçut fort mal:

— Mon garçon, il fallait venir quand on vous l'a dit... Maintenant, c'est la morte saison... Et Dieu sait ce que vous êtes devenu, depuis trois mois que vous battez le pavé... J'en ai assez, du reste, des jeunes déte-nus.

Ailleurs, partout, ce fut toujours la même réponse: « Pas d'ouvrage. » Chrétien menageait les derniers francs qui lui restaient en poche, se nourrissant seulement de pain et d'un peu de charcuterie, buvait à la Wallace.

Pourtant, quelle que fût sa détresse, si ne voulait pas désobéir au dernier vœu de Simon Benoît et il conservait toujours le gros oignon d'or. C'était pour lui une sorte de fétiche, de talisman. Tous les soirs, couché sur son grabat, il prenait la montre, la considérait fixement, en écoutait longtemps le tic tac régulier. Il lui semblait que, dans le boîtier de métal, quelque chose était encore vivant de son ami disparu. Non, la petite bête n'était pas morte! La petite bête, c'est-à-dire la promesse de rester honnête qu'il avait si souvent faite au pauvre instituteur.

Un soir d'hiver, vers sept heures, Chrétien Forgeat, absolument au bout de ses ressources, longeait à pas lents la grille qui entoure le square de la tour Saint-Jacques. Plus rien

en poche? Où trouver les cinquante centimes du logeur, qu'il payait maintenant à la nuit? Et puis, il lui fallait bien quelques sous pour manger. Il avait déjeuné d'un petit pain, à midi. La faim grondait dans ses entrailles. Que faire?

Soudain, comme le malheureux passait dans le rayon d'un bec de gaz, un homme s'arrêta tout près de lui, fit un haut-le-corps de surprise et s'écria:

— Tiens! le Boiteux! Chrétien tressaillit. « Le Boiteux », c'était son surnom à la Colonie. Il considéra celui qui venait de l'interpeller, le reconnut sur-le-champ, et dit à son tour:

— Tiens! Grosse-Caisse! La rencontre déplaissait à Chrétien. Jusque-là, il avait eu la chance de ne trouver sur son chemin aucun de ses anciens compagnons. Et voilà qu'il se heurtait à l'un des pires.

Mahurel, dit Grosse-Caisse, car, dans la musique de la Colonie, — celle qui jouait la *Marseillaise* devant M. l'Inspecteur, — ce jeune colon frappait à coups de tampon sur le cylindre de peau d'âne; Mahurel était issu d'une famille de criminels et jouissait naguère, au Plateau, d'une considération toute particulière, en sa qualité de petit-fils d'un condamné à mort. N'a pas qui veut un guilotiné parmi ses ancêtres. C'est l'aristocratie du bagne.

Chrétien n'était pas du même atelier que Mahurel et l'avait peu connu. Il se souvenait pourtant de Gros-

se-Caisse comme d'une brute parfaite.

La vie en liberté ne semblait pas avoir beaucoup perfectionné l'ancien « jeune détenu ». Avec sa veste en lambeaux et sa casquette de marinier à visière plate, Mahurel « marquait mal », comme on dit au faubourg; et sa tête de bœuf, au nez busqué et aux yeux ronds, était surtout remarquable par un teint terreux, qui aurait été plus convenable pour une pomme de terre en robe de chambre que pour un jeune homme faisant ses débuts dans le monde.

Après avoir examiné des pieds à la tête Chrétien, qui, malgré sa misère, était encore assez proprement mis:

— Mince de frusques! dit Mahurel. Un complet, un « melon », du linge... T'as donc fait un héritage?... Paies-tu un verre?...

D'instinct, comme reconquis subitement par l'ignoble passé, Chrétien répondit d'une phrase sèche, mais en argot:

— Tu te trompes, mon vieux... Pas un rond.

Grosse-Caisse ricana bêtement: — Pas un rond?... Alors, ça ne sert donc à rien d'avoir été sage comme une image à la Colonie et d'en être sorti avec des notes numérotées?... C'est-tu Dieu possible? Les anciens «